



PRÉFET DU BAS-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 20 juillet 2025

SÉCHERESSE (ALERTE RENFORCÉE, ALERTE ET VIGILANCE) : RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS DANS LE BAS-RHIN

- **Le bassin versant de la BRUCHE, EHN, ANDLAU, GIESSEN ET LIEPVRETTE est en « ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE ».**
- **Le bassin versant « SARRE » est en « ALERTE SÉCHERESSE ».**
- **Le bassin versant « LAUTER, SAUER, MODER, ZORN » est en « VIGILANCE SÉCHERESSE ».**
- **Le « RHIN » est en « VIGILANCE SÉCHERESSE »**
- **La nappe « RIED CENTRE ALSACE, SECTEUR 1 – NORD » est en « VIGILANCE SÉCHERESSE »**
- **La nappe « RIED CENTRE ALSACE, SECTEUR 4 – SUD EST/BLIND » est en « VIGILANCE SÉCHERESSE »**

L'Alsace présente un déficit pluviométrique préoccupant depuis la mi-juin. Les précipitations orageuses observées le week-end du 14 juillet et les jours suivants ont soutenu localement le débit sur certains cours d'eau.

Néanmoins, cette stabilisation n'est que temporaire et le niveau des rivières et des nappes restent globalement bas. De plus, les prévisions météorologiques ne prévoient pas, à ce jour, de cumuls significatifs de précipitation avant la semaine prochaine.

Le bassin versant « **BRUCHE, MOSSIG, EHN, ANDLAU, GIESSEN ET LIEPVRETTE** » est en « **alerte renforcée sécheresse** ».

Le bassin versant « **SARRE** » est en « **alerte sécheresse** ».

Ces situations « **d'alerte** » et « **d'alerte renforcée** » font l'objet de **mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau spécifiques et graduelles** qui concernent l'ensemble des usagers : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs,...

Chaque usager est invité à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau en cours et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet Vigieau <https://vigieau.gouv.fr/>

L'**arrêté préfectoral du 18 juillet 2025** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau (**notamment son annexe 2**) est disponible via le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Par ailleurs, le **secteur 1 « NORD » de la nappe RIED CENTRE ALSACE**, le **secteur 4 « SUD EST/BLIND » de la nappe RIED CENTRE ALSACE**, le bassin versant « **LAUTER, SAUER, MODER, ZORN** », ainsi que le « **RHIN** » sont en « **vigilance sécheresse** ».

L'état de « **vigilance** » est une mesure d'**anticipation** : il ne s'accompagne pas de mesures de restriction, mais a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population (particuliers, collectivités locales, professionnels, entreprises, agriculteurs, ...) à la situation actuelle pour les inciter à adopter une gestion économe de la ressource en eau (cf. recommandations infra).

Sur les communes concernées, chaque utilisateur est donc invité à **modérer sa consommation d'eau** (cf. les recommandations pour une réduction de l'usage de l'eau).

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

Annexe :



SÉCHERESSE

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU**

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limiter les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements